

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 juin 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 23 juin 2016

Publié le 1er juillet 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Corinne PIOMBINO
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Lydie CHAMPION
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiâ MASLOUHI	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	M. Louis LEGRAND	M. Cyril GAUCHER
M. Charles ROZOY	M. Patrick ORSOLA	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Claude GIRARD	M. François NOWOTNY	

#### *Membres absents :*

M. Michel JULIEN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Alain HOUPERT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Charles ROZOY
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

---

**OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR****Dispositif général CarteCulture étudiant 2016-2019**

Par délibération du 24 juin 2004, la Communauté de l'agglomération dijonnaise avait décidé la mise en place du dispositif de CarteCulture étudiant inscrit dans le Contrat d'agglomération (action ID31), ainsi que dans la Convention signée en octobre 2003 entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et la Communauté de l'agglomération dijonnaise et reconduite par les mêmes parties dans la nouvelle Convention signée en décembre 2015.

Il est proposé de reconduire le dispositif pour les 3 prochaines années universitaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Le public concerné est tout étudiant inscrit dans un établissement post-bac de la Communauté urbaine du Grand Dijon (Université de Bourgogne, classes prépa, ESC Dijon-Bourgogne, Sciences Po, Ensa, AgroSup Dijon, et autres écoles).

En 2005, le public a été élargi aux apprentis en formation post-bac (BTS et DUT), des CFA de l'agglomération. La population potentiellement concernée est de 33 000 personnes.

L'objectif principal de ce dispositif est de faciliter l'accès des étudiants au plus grand nombre d'équipements culturels du Grand Dijon. Pour ce faire, deux axes d'actions sont privilégiés :

- *tarifaires* : l'étudiant, détenteur de la carte, peut acheter des places de spectacles (théâtre, concerts, danse,...) à un tarif unique de 5,5 €, et des places de cinéma (art et essai) à un tarif unique de 3,5 € ;

- *informatif* : valoriser les politiques et actions culturelles des différents partenaires signataires de la convention par la mise en place d'une campagne de communication et d'information.

Le prix de vente de la carte donnant droit à ces avantages est de 5 €. Sa vente est actuellement assurée dans les lieux suivants :

- Grand Dijon,
- Ville de Dijon : Passage du Roi (Hôtel de Ville),
- Université de Bourgogne : Maison de l'Étudiant, Athéneum, Bibliothèques Universitaires (Droit, Médecine, Sciences).

Et depuis 2014 :

- l'Association Bourguignonne Culturelle,
- la librairie Grangier,
- l'Eldorado,
- le Théâtre Dijon Bourgogne,
- la Vapeur.

Depuis la saison 2013-2014, les étudiants ont la possibilité également d'obtenir la carte via le portail mydijon et l'application smartphone « mydijon ».

Les partenaires culturels de la CarteCulture étudiant pour le spectacle vivant (concert, théâtre, danse...) pour 2015-2016 sont :

- Les structures municipales des communes de Dijon, Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Saint-Apollinaire et Talant ;
- Les autres structures culturelles de ces communes partenaires du dispositif ;
- et une trentaine de partenaires culturels.

Pour le cinéma : les salles de cinéma de la Communauté urbaine du Grand Dijon disposant du label « Art et Essai ».

Les 9 communes citées sont celles disposant d'un certain potentiel culturel (structures, programmation, activités). Elles participent au dispositif CarteCulture étudiant par l'intermédiaire de leur politique culturelle municipale actuelle à l'égard des étudiants. De plus ces communes ont abaissé leurs tarifs sur le tarif unique de 5,5 € sur tous leurs spectacles.

Les modalités de leur participation au dispositif donneront lieu à une convention spécifique de trois ans (2016-17, 2017-18 et 2018-19).

Les modalités de participation des structures culturelles donneront également lieu à des conventions spécifiques pour chacune d'elles et porteront sur la même durée d'application.

L'apport financier des collectivités et de l'Université de Bourgogne permet la prise en charge de la différence entre les prix les plus bas pratiqués par les structures et le tarif unique " CarteCulture " (5,5 € pour les spectacles, et 3,5 € pour le cinéma art et essai). Le dispositif est géré par la Communauté Urbaine du Grand Dijon (maître d'ouvrage).

Il est donc proposé de renouveler ce dispositif pour les 3 prochaines rentrées universitaires.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de reconduire** le dispositif général CarteCulture étudiant 2016-2019 ;
- **d'approuver** le tarif tel que proposé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions avec les différents partenaires pour les années universitaires 2016-2019 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur les budgets des années concernées.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

*DONT 21 PROCURATIONS*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0